

Blois, le - 6 MAI 2019

*Pôle Opérationnel*

*Service Prévision*

N°0698 /SDIS/2019/TB/

Affaire suivie par : Cne BOUNISSOU

☎ : 02.54.51.54.63

☎ : 02 54 56 51 95

✉ : thomas.bounissou@sdis41.fr

Le Directeur du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
Chef du corps départemental des  
Sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher

à

Unité territoriale - Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement  
49 bis rue Laplace  
41000 BLOIS

**Objet : Avis du SDIS 41 concernant la construction de 5 nouvelles soutes de stockage.**

*Référence : Demande d'autorisation ICPE AEU\_41\_2019\_34\_SELLES SAINT DENIS MBDA en date du 25/03/2019 - reçu par le SDIS le 29/03/2019.*

*Référence SDIS : 2410018 - R2019.0698*

Dans le cadre de l'instruction du dossier cité en référence, vous trouverez ci-dessous l'avis du SDIS 41 pour le projet présenté par **MBDA FRANCE** au **Lieu-dit "La Chaudronne"** sur la commune de **SELLES SAINT DENIS**.

**Descriptif du projet**

Il s'agit de la création de 5 soutes à munitions recouvertes de terre (un groupe de 2 et un groupe de 3), de 486 m<sup>2</sup> chacune.

Elles sont de type classique, à une seule entrée.

Deux locaux (charge des chariots et un transformateur), éloignés de plus de 50 m des soutes, complètent le projet.

**Observations du SDIS**

**Accessibilité des secours**

En cas de mise en place d'un portail donnant accès à l'ensemble du projet, faire en sorte que les engins de secours puissent le franchir et que la manœuvre d'ouverture soit réalisable (personnel du site habilité ou dispositif d'ouverture compatible avec les équipements de services de secours). Ceci sera complété par un affichage des consignes à respecter, pour la sécurité des intervenants.

**Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Il conviendra de garantir une défense extérieure contre l'incendie par la présence ou à défaut l'implantation, à moins de **200 mètres** du projet, via les voies utilisables par les engins de secours, d'un point d'eau incendie (PEI) adapté (normalisé, naturel ou artificiel), susceptible de fournir en tout temps un **débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 heures** ou un volume de **120 m<sup>3</sup>** ou une combinaison permettant d'atteindre les valeurs précitées.

Si le point d'eau incendie retenu est naturel ou artificiel, il conviendra de s'assurer qu'une aire de stationnement de 40 m<sup>2</sup> (4x10 m) accessible en tout temps via un cheminement stabilisé de 3 m de

largeur et 3,50 m de hauteur minimum soit accolée au PEI pour permettre la mise en aspiration des moyens du SDIS.

Ce PEI fera l'objet d'une visite de réception par le SDIS 41, il conviendra alors de prendre contact avec le service prévision ([deci41@sdis41.fr](mailto:deci41@sdis41.fr)) pour prendre rendez-vous.

### **Rétention des eaux d'extinction**

Faire en sorte de garantir la rétention des eaux d'extinction, dimensionnée selon le stockage réalisé.

### **Risques particuliers**

Disposer des consignes au niveau du local stockage et du poste de transformation, relatives aux conduites à tenir en cas d'incendie.

### **Planification opérationnelle**

Il conviendra de se mettre en relation avec le service prévision (02.54.51.54.34) pour effectuer la mise à jour du plan ETARE dès lors que les travaux auront été réalisés.

---

Attention, toutes les dispositions relatives aux réglementations citées ci-dessous non reprises dans cet avis restent néanmoins applicables.

### **Code du travail :**

- ✓ Dispositions relatives aux risques d'incendie et d'explosion, et d'évacuation, lors de la conception des lieux de travail. (Art. R.4216-1 à 31 du Code du travail)
- ✓ Arrêté du 5 août 1992 fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail.

### **ICPE :**

- ✓ Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Avis du SDIS 41		
Favorable	Favorable sous réserve du respect des observations <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable

Le Directeur Départemental

  
Colonel Hors Classe Léopold AIGUEPARSE